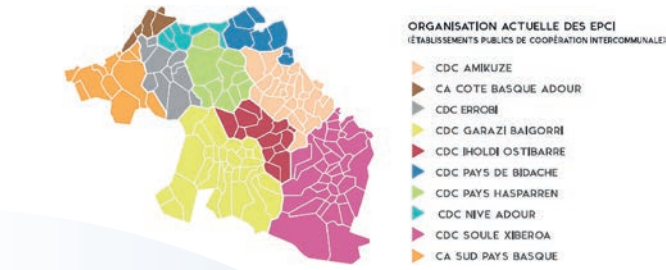


## EPCI Pays Basque : le projet d'une intercommunalité unique



D'importants changements se préparent dans l'organisation des institutions de notre territoire. Il n'est pas aisé de tout comprendre dans les différents textes législatifs, les propositions du Préfet et les débats qui les ont suivis. Et pourtant **tous les citoyens sont concernés**. Le scénario proposé a pour origine, d'une part, la **volonté du Conseil des Élus du Pays Basque** de faire émerger un nouveau mode de gouvernance pour notre territoire, et d'autre part, les différentes décisions de l'État en matière de **réforme territoriale** dont le dernier texte majeur est la loi NOTRe publiée en juillet 2015. Celle-ci impose de plus grandes communautés de communes et leur confère davantage de pouvoirs. Il existe aujourd'hui 8 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération au Pays Basque et **cette organisation doit obligatoirement évoluer** au 1<sup>er</sup> janvier 2017. À l'automne 2015, la majorité des conseils municipaux se sont prononcés favorablement sur le cadre général de cette proposition de l'État. Dans cette phase consultative, les élus d'Ahetze se sont exprimés pour, à l'unanimité. À l'heure où nous publions ces lignes, l'avis définitif du conseil municipal d'Ahetze n'a pas été rendu. Fin mai-début juin, si plus de la moitié des conseils municipaux, représentant la moitié de la population se prononcent favorablement, ce projet sera adopté.

## Fin du syndicat Bizi Garbia

Les évolutions législatives récentes amènent les communautés d'agglomérations à intégrer de nouvelles compétences. Ainsi le Syndicat Bizi Garbia chargé de la collecte et du traitement des déchets ménagers est amené à disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour autant, le centre d'enfouissement de Zaluaga bi à St Pée sur Nouvelle continuera son exploitation jusqu'à l'échéance prévue de 2025. Dans cette nouvelle donne, les déchets du territoire seront traités via le centre de Canopia à Bayonne et deviendront

## Parole au groupe d'opposition Ahetzen

### Ahetze pour tous ?

Tel est le nom sous lequel vous, les élus de la majorité, vous êtes présentés aux élections municipales de Mars 2014 accompagnés de beaux slogans tels «de nos différences, il faut faire une richesse». En soumettant au vote, lors du dernier conseil municipal du 12 février 2016, l'octroi d'une subvention de 160 euros au profit de l'association des parents d'élèves UHABIA ikastola, vous avez répondu par 12 voix contre et une abstention quand les élus d'ahetzen ont voté pour. Rappelons que l'association en question vous a formulé une demande de subvention de précisément 456 euros et non 160 afin de participer, à hauteur des huit enfants d'Ahetze scolarisés à l'ikastola intercommunale, au financement de trois sorties pédagogiques durant l'année scolaire (musée de la mer à Biarritz, musée des sciences à Donosti et parc animalier de Sara). Cela fait plusieurs années maintenant que vous négligez la mission de service public assurée par SEASKA, sous contrat d'association avec le ministère de l'éducation nationale française, aux enfants d'Ahetze scolarisés dans d'autres villages vu que notre commune est dépourvue, pour l'instant, d'ikastola. Vos réponses à nos questions restent vagues... priorité à l'école publique d'Ahetze, école privée, pas de projet détaillé pour l'utilisation de la subvention, etc...nous tairons un des arguments formulés par une des membres de la majorité « si on commence à donner à l'ikastola pourquoi pas demain donner aux... ? » Vous nous brandissez le projet d'immersion, pendant le temps de classe, pour la maternelle de l'école publique à la rentrée scolaire 2017 mais sachez, si vous en doutiez encore, qu'en fervents euskalzale nous nous réjouissons de cette avancée même si

Depuis plusieurs mois, des groupes d'élus du Pays Basque étudient les différents aspects d'organisation de cette nouvelle intercommunalité. Ces sujets de travail nous concernent tous et auront **un impact sur notre quotidien** : la politique foncière, le logement, l'économie, le tourisme, l'agriculture, les équipements culturels et sportifs, les transports publics, la gestion de l'eau et le développement durable...

Le thème de l'**harmonisation fiscale** fait beaucoup débat. Il n'y aura pas de nouvel impôt mais transfert des impôts de chaque communauté de communes vers l'EPCI unique. L'effet sera neutre pour les ménages, en revanche pour 20 % des entreprises une harmonisation se fera sur 12 ans. Le mode de **fonctionnement politique et l'organisation territoriale** créent également des inquiétudes chez certains. Gouverner 158 communes est tout à fait possible, cela se pratique déjà avec succès dans d'autres régions en France. La Communauté unique fonctionnera avec **une assemblée de délégués** de chacune des communes. Elle votera le budget et les axes de développement du territoire. Par ailleurs, **un conseil exécutif** autour du Président, décidera de la gestion des dossiers selon les orientations de l'assemblée. Des **délégations locales** seront maintenues en s'appuyant sur l'existant, pour administrer certaines compétences afin de prendre en compte les exigences de proximité. Avec cette nouvelle organisation, les trois quarts des 95 syndicats intercommunaux existants seront supprimés dans une logique de **simplification administrative, d'harmonisation et de mutualisation**. Ce projet de gouvernance locale est une **chance historique** d'organisation interne de nos institutions et de développement économique du Pays Basque. Elle permettra de mettre en œuvre une solidarité entre les zones urbaines et rurales. Mais surtout sa dimension lui assurera un poids institutionnel significatif au sein de la nouvelle grande Région. ■

valorisables à 80%. Les 20% restants ne seront plus des déchets actifs occasionnant des nuisances olfactives et continueront à être enfouis sur le site de St Pée. Soucieuse des enjeux économiques et de notre qualité de vie, la commune reste vigilante sur le devenir du centre d'enfouissement. ■

cela ne reste qu'une étape avant la mise en place d'une véritable solution pérenne au sein de l'école de la république française. Vous vous dites également euskalzale et défenseurs du patrimoine alors pourquoi mettre des bâtons dans les roues au bon fonctionnement de l'UHABIA ikastola et plus concrètement à des enfants, majoritairement de maternelle, dont les parents ont fait le choix d'une scolarité en immersif total ? Durant le dernier conseil municipal, vous vous êtes pavés de faire une économie d'environ 2000 euros sur l'enveloppe prévue pour les subventions accordées aux différentes associations demaudeuses, alors comment votre majorité municipale se disant euskalzale a pu refuser une demande de subvention de moins de 500 euros ? Illogique, contradictoire, inconscient, provocateur (comme l'attitude de monsieur le maire le jour de l'inauguration de l'agrandissement des locaux de Bidart au moment de saluer la présidente de l'association des parents d'élèves...). Mesdames, messieurs, élus de la majorité, remplacez les choses dans leur contexte ! Ressaisissez-vous et mettez de côté votre politique jacobine afin de mettre en place une véritable politique ambitieuse de développement de l'euskara dans notre village ! On parle, dans ce cas précis, de participation aux frais de sorties pédagogiques pour des enfants d'Ahetze, âgés de 3 à 8 ans, dont les parents payent leurs impôts dans la commune ! de fait la demande de subvention est plus que légitime ! Nous n'oublions pas non plus les aheztar scolarisés à itzas argia de miarritze, à ortzaitzeko ikastola et autres ! Version en euskara sur le site www.ahetzen.eus ■

## Projet Ados 2016

Les animateurs de la Mairie d'Ahetze ont organisé une rencontre pour développer des actions en direction des jeunes âgés entre 12 et 17 ans le vendredi 25 mars à 18h45 en Mairie. La présence des ados à cette première rencontre a eu pour fil rouge « Vivre tes vacances autrement !!! » Cette animation sera proposée pour les vacances d'été 2016 sous

## Classe de maternelle immersive en langue basque à l'école d'Ahetze à la rentrée prochaine

Il aura fallu toute la force de l'équipe enseignante, le soutien des parents d'élèves et des élus pour ce projet, annoncé dès le début du mandat de M. le Maire, voie le jour. Dès septembre 2016 donc, l'école publique d'Ahetze proposera aux enfants de petite, moyenne et grande sections de suivre soit un enseignement en français, soit un enseignement en basque. Fini le bilinguisme actuel sur le temps scolaire, place à l'unilinguisme. Ainsi, dès la rentrée, le temps d'enseignement en basque pour les enfants inscrits en basque, passera à 100 %.

## Portrait d'un commerçant : Pizza Leku



pour monter sa propre petite entreprise. Et puis ce fut la chance de trouver un local disponible à Ahetze, un village comme il les aime... Il ouvre le 12 juin 2012 et depuis il reste fidèle à lui-même en fabri-

Claude DESCHAMPS, après un parcours professionnel riche et varié, gendarme, commerçant en France puis en Amérique latine, a décidé de revenir au Pays Basque, de faire une formation professionnelle de « pizaiolo »

## Un livre sur Ahetze

En partenariat avec l'association Jakinza, grande spécialiste de l'histoire Basque, le projet du premier livre sur notre village prend forme et promet d'être une magnifique monographie. L'histoire d'Ahetze pour ce livre s'arrêtera en 1970. Vous qui avez des photos anciennes du village, de vos aïeux, des photos de classe, des anecdotes et des histoires à racon-

## CCAS : Goûter des seniors

Comme de tradition, la municipalité avait convié le samedi 20 février les aînés de la commune pour un après-midi récréatif, au restaurant HIRIARTIA. Toute l'équipe du CCAS en profite pour les remercier de leur accueil. C'est 46 aheztars de 65 ans et plus qui ont répondu à l'invitation et se sont retrouvés autour d'une table pour partager viennoiseries, galettes et boissons chaudes. M. le Maire a fait le bilan de l'année écoulée et a remercié tous les animateurs qui font vivre le CCAS. A cette occasion le Conseiller délégué a rappelé la mise en place d'une prochaine réunion d'information courant avril, à laquelle sera invitée l'association ASEPT qui proposera aux seniors de notre village des ateliers comme :

## Agenda : quelques dates à retenir

- ✓ **14 avril** : Conférence débat « Seniors, soyez acteurs de votre santé » 10h à la mairie.
- ✓ **27 avril** : Réunion publique « PLU » - 19 h salle des associations.
- ✓ **5 juin** : Pour le centenaire de Mattin Treku (1916-2016), l'association Ahetzeko Herritarren Hitza en partenariat avec Bertsulariak Laguna, or-



**AHETZEKO BERRIAK**  
Bulletin municipal d'information  
Mars 2016 - N° 27

**Directeur de la publication :**  
Philippe ELISSALDE - *Maire d'Ahetze*  
**Service Communication :**  
1 place Mattin Treku - 64210 Ahetze  
Tél. : 05 59 41 95 20 - Fax : 05 59 41 85 25  
Mail : mairie.ahetze@orange.fr - Site : www.ahetze.fr

**Impression :** IBT concept - 05 59 64 72 00  
**Tirage :** 1 100 ex

Ce bulletin est imprimé sur du papier PEFC™, label respectant les normes de gestion durable des ressources forestières. L'imprimerie avec laquelle nous travaillons est labellisée Imprim'Vert. Après l'avoir lu, si vous ne souhaitez pas le conserver merci de le déposer dans un conteneur à papiers.



forme d'accueil en 1/2 journée.

Cet espace dédié aux jeunes proposera des activités. Les jeunes, sous la responsabilité d'un agent d'animation, pourront aussi réfléchir à des projets collectifs et trouver des solutions pour y parvenir... Pour plus de renseignements, contacter la Directrice, Mme Tonnelier au 05 59 41 97 47 ou 06 47 90 54 31 ■



Avant de se lancer dans cette expérimentation, l'équipe enseignante a sondé les parents. Environ 70% d'entre eux ont adhéré à son principe. La durée de cette expérimentation se fera sur 3 ans. Pour toute inscription, veuillez prendre contact dès à présent avec la Directrice de l'école, Mme Coupeau, au 05 59 41 38 49 ■

quant des pizzas de façon artisanale avec des produits de qualité (la mozzarella c'est... de la mozzarella !!!) et en proposant des créations personnelles dans un local impeccable.

### COULEUR, FRAÎCHEUR, SAVEUR

Il se diversifie en proposant des plats, des hamburgers mais toujours en gardant la base de son savoir-faire : des pizzas gourmandes, bien garnies, le tout à emporter, à déguster sur place ou à se faire livrer... Il faut découvrir sa nouvelle décoration qui invite au voyage. PIZZA LEKU - 98 Chemin des Chênes - Place Bertsulari - AHETZE. Tél. : 05 59 23 25 19 - www.pizzaleku.fr ■

ter, faites nous signe, il est encore temps de participer à cette belle aventure qui dévoile déjà des richesses patrimoniales insoupçonnées !!! Merci de nous faire signe avant le 1<sup>er</sup> mai en laissant vos coordonnées à la mairie et en précisant « Le livre pour Ahetze », nous vous contacterons au plus vite... ■



« Prévention des chutes » et « Atelier Mémoire ». Nous espérons que vous répondrez nombreux à cette invitation.

Monsieur le Maire a également rappelé l'importance qu'il entend donner à cette rencontre, elle permet d'établir des liens qui manquent souvent à notre époque. Le CCAS reste aussi à l'écoute, autant pour recevoir les doléances que les encouragements. Cet après-midi convivial s'est clôturé vers 18h avec le souhait de revenir l'année prochaine, car « la vie est belle ». ■

ganisent une journée d'hommage le dimanche 5 juin à partir de 11h sur la place Mattin Treku. Cette journée se déroulera avec des bertsulariak, suivi d'un zikiroa, puis d'un kantaldi avec Aire Haizpak et Kiki Borda.  
✓ **14 juin** : Fête et spectacle de l'association Aheztaarak à la salle Larreko de St Pée. ■

# AHETZEKO BERRIAK

Bulletin municipal d'information

MARS 2016 ■ N° 27

## Édito

La fébrilité de notre époque est une réalité...Les crises, de différentes natures, semblent envahir notre société...Dans ces chaos, les réponses ne sont pas simples et paradoxalement, inhibent les perspectives, les actions, les engagements. Comme si la peur de se tromper était plus forte que l'enthousiasme de réussir. Pour autant, plutôt qu'attendre d'hypothétiques jours nouveaux il convient d'unir ses énergies et d'assumer les responsabilités qui nous incombent en les conjuguant avec les valeurs qui sont les nôtres.

S'engager, c'est être acteur du présent et constructeur de l'avenir. Vos élus municipaux ont unanimement, une première fois, pris position en faveur d'une agglomération Pays Basque unique. Ils démontrent ainsi leur confiance en leur capacité d'agir pour ce territoire. Dans les années 2000, l'intégration du village d'Ahetze à une communauté de commune a aussi généré de grands questionnements... Chacun s'accorde à reconnaître aujourd'hui la valeur ajoutée qu'a représenté ce projet de territoire conduit par les douze communes de l'agglomération Sud Pays Basque. Il convient aujourd'hui de franchir une nouvelle étape tout en réaffirmant le rôle fondamental de cet échelon de proximité.

Les communes, quelle que soit leur taille ont un rôle primordial à exercer. Malgré des budgets de plus en plus contraints, il s'agit bien de faire plus avec moins, dans une perspective de désendettement nécessaire de notre pays. Cette année 2016, est l'année de mise en œuvre concrète de différents chantiers annoncés. Révision générale du PLU (avec définition des choix politiques d'orientation du devenir de notre urbanisation pour une période de dix ans environ), étude sur la revalorisation du centre bourg et de ses espaces publics (place de l'église, de la brocante, liaisons entre les différents quartiers du bourg...), mise en travaux de rénovation de l'ancienne école route d'Arbonne (rénové en espace de rencontre pour les activités associatives, artistiques et culturelles), projet de classes d'immersion en langue basque pour les élèves de notre maternelle. Bref, de l'engagement, des actions dans un souci de maîtrise et d'attention des équilibres budgétaires pour permettre à tous les aheztars de se sentir le mieux possible dans le village où ils veulent vivre... et bien vivre !

### • Mairie

**Lundi, mercredi, jeudi :**  
De 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 18 heures  
**Mardi et vendredi :**  
13h30-18 heures

### • ALSH

Les mercredis de 12h à 18h30  
0559419747

### • École

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45  
Mercredi : 9h à 12h  
0559413849

### • Crèche

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30  
0559220802

### • Garderie périscolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 7h30 à 8h30 et le soir jusqu'à 18h30  
Mercredi de 7h30 à 9h et de 12h à 12h30

Garai hontako urduritasuna errealitate bat da... Iduri du natura desberdinetako krisiek gaina hartzen dutela gure gizarte... Nahasmendu hauetan, erantzunak ez dira simpleak eta paradoxikoki erantzun horiek eragozten dituzte perspektibak, ekintzak eta engaiamendua. Seguraski gizakiaren naturaren berezitasuna da eta haren urduritasunen iturria.Halere, egun berri hipotetiko batuzen zain egon ordez, komeni da gure energiak biltzea eta dagokigun ardurak gure gain hartzea gure baloreei batuz. Engaiatzea, orainaren eragilea izatea da baita etorkizunaren eraikitzailea izatea ere.Herriko hautetsiek, lehenaldi batez eta aho batez, Euskal Herriko hirigune bakarraren aldeko jarrera hartu dute. Hautetsiek erakusten dute lurralde honen alde lan egiteko gaitasunean duten kofiantza. 2000. hamarkadan, Ahetzeko herriaren integrazteak herri elkargo batean galdera anitz sortu zituen... Bakoitzak onartzen du egun Hego Lapurdiko hiriguneko hamabi herriek eramaten duten lurralde proiektu honek ekarritako balio erantsia. Komeni da egun etapa berri bat gainditzea beti ere azpimarratuz hurbiltasuneko maila honen funtsezko eginkizuna. Herriek, edozein izan haien handitasuna, funtsezko eginkizun bat dute betetzeko.Nahiz eta aurrekontuak gero eta mugatuagoak izan, xedeak da bai gehiago egitea gutiagorekin, gure herrialdeak halabeharrez bere zorrak tikitzeko perspektiban. 2016. urte hau, iragarri obra desberdinen bideratze konkretua izanen da.Hiriko Tokiko Planaren (HTP) berrikustea orokorra (gure urbanizazio etorkizunari buruzko orientazio politikoaren erabakien zehaztapenarekin guti gorabehera datozen hamar urteentzat), herri barnea eta bere eremu publikoak berriz balorizatzeko ikerketa (elizako plaza, selauru-hustearantz erabiltzen den plaza, herri barneko auzo desberdinen arteko loturak...), Arbonako bidean den lehengo eskolaren berritze lanak (zaharberritua topaketa gune bat egiteko elkartentzat eta arte eta kultur jarduerentzat), ama-eskolako ikasleentzako euskarazko murgiltze klaseak sortzeko proiektua. Hots, engaiamendua, ekintzak, aurrekontu orekak atxiki eta hauei kasu eginez aheztar guzietan ahalbidetzeko, bizi nahi duten herrian, ahal bezain ongi senti eta bizi daitezela!

Philippe Elissalde  
Maire d'Ahetze



## PLU : un point d’etape

Comme déjà annoncé, les premiers travaux auront porté sur le diagnostic de notre territoire : quelles sont ses principales caractéristiques, ses spécificités, son histoire et comment a-t-il évolué ces derniers temps. On croit souvent connaître son village sur le bout des doigts mais on est souvent surpris de certaines analyses ou données, qui plus est, lorsqu'on se compare aux autres. Nous ne pourrions pas dans ces quelques lignes partager avec vous les 140 pages d’études qui composeront le rapport de présentation du PLU, mais nous souhaitons exposer ici quelques points.

Ahetze est une commune de 1056 hectares, composée d’une grande diversité de milieux naturels, en relief, transition entre zones de plaine et de montagne. Plusieurs cours d’eau, dont le principal Zirikolatzeko erreka, traversent les paysages garantissant ainsi plusieurs continuités écologiques identifiées et un patrimoine bocager d’intérêt local.

Même si l’État n’a jamais prescrit de Plan de Prévention des Risques Inondations sur Ahetze, notre bureau d’études et vos élus ont travaillé sur les zones identifiées comme nécessaires à l’expansion de crues, pour une vraie prise en compte de ces enjeux dans la suite du document.

Les paysages ont aussi une importante vocation agricole. Malgré une baisse importante ces dernières années et une perte de 80 hectares, la moitié du territoire soit 475 hectares reste encore relevé en Surface Agricole Utile.

La richesse du patrimoine bâti traditionnel, les maisons historiques d’Ahetze qui font partie du paysage identitaire Labourdin ont également été listés.

Pour la partie démographique, on se souvient tous qu’Ahetze était un petit village il y a encore quelques années… Sur la période 2007/2012, Ahetze a connu une augmentation de population de 5,2% par an, passant ainsi de 1450 à 2000 habitants. C’est

## Revitalisation du centre bourg



réflexions viennent nourrir les travaux de planification du PLU et leur déclinaison dans les futures extensions de ce centre bourg.

Le périmètre de cette étude porte sur l’aire de proximité piétonne, soit un temps de déplacement de cinq minutes à pieds. La vie au-delà étant prise en charge par le PLU.

La gestion des flux, des déplacements et la gestion des « fronts urbains » (liens entre l’espace bâti et l’espace ouvert) seront les problématiques transversales de ces deux études.

## L’espace de rencontres cultuelles et artistiques

C’est le nom du projet de rénovation du bâtiment route d’Arbonne, l’ancienne école et cantine.

La commission travaux a travaillé sur ce projet et en collaboration avec les associations, elle a recensé les besoins afin d’adapter au mieux la rénovation de ce bâtiment.

D’une surface d’environ 250m², Il sera polyvalent et plus particulièrement destiné aux associations sportives et culturelles. Des assemblées, des réunions pourront notamment y être tenues.

Le permis de construire a été déposé lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Un appel d’offres a été lancé pour le choix d’un Maître d’œuvre et le cabinet d’Architecture de M. Fabrice Delettre a été choisi. Ce cabinet a établi toutes les pièces techniques et administratives de tous les corps d’état afin de lancer les consultations aux entreprises.

la croissance la plus forte des communes de la Communauté d’Agglomération Sud Pays Basque, plus élevé qu’Hendaye ou Urrugne, et équivalent à Anglet…

Conscients que cette évolution est un pic produit par le précédent PLU, nous avons souhaité prendre en analyse une période plus élargie, 1999/2012 pour coller au mieux aux réalités de notre commune avec environs 2,8% par an.

Les projections de 2005 prévoyaient entre 1900 et 2000 habitants en 2015 et pourtant les capacités de constructibilité permettant d’accueillir beaucoup plus d’habitants. Ces nouveaux logements se sont en grande partie développés au coup par coup sur les zones UC du PLU, des zones pavillonnaires très éloignés du centre bourg.

Notre projet devra se projeter de la même manière sur les dix ans à venir. Seulement, aujourd’hui la loi nous impose de faire correspondre le nombre d’habitants que l’on souhaite accueillir avec la capacité foncière mobilisée, les services, les infrastructures et équipements, les modes de déplacements etc. Tous les paramètres qui permettent une évolution sereine et maîtrisée.

**Ces éléments de réflexion et les enjeux de ce diagnostic seront débattus en conseil municipal le 30 mars prochain à 18h30 pour faire émerger les orientations du Projet d’Aménagement et de Développement Durable. De ce débat s’entrouvriront les prémices de l’écriture de notre projet pour Ahetze. Une première réunion publique vous associera à cette construction le mercredi 27 avril prochain à 19h à la salle Denen Xokoa (Salle des Associations) au pôle enfance.** ■



Le constat aujourd’hui est assez clair : malgré des pôles d’activités bien présents, les espaces publics du village sont souvent trop grands, mal définis, vides et peu denses. Les liens et les usages ne sont pas évidents. On rencontre souvent des façades passives, aveugles ou fermées. La voiture est souvent très présente, beaucoup de place lui est attribuée, tant elle est encore indispensable sur notre territoire. L’organisation des différents modes de déplacements n’est pas structurée. Les « liaisons douces » pour les déplacements non motorisés, ne sont pas assez présentes et sont souvent discontinues et sans débouché. Ce dimensionnement décalé contribue à la perte de l’échelle humaine et à la distension du champ de vision sociale.

L’objectif est de favoriser un environnement agréable et fonctionnel, en intégrant les différents pôles d’activités, pour un meilleur rayonnement du bourg.

Les prochains travaux s’appliqueront à concilier circulation et qualité des espaces publics, à donner de la vie au centre du village, une vie à taille humaine. ■

## Le projet de construction de la salle des associations

De son côté, la commission travaux a consulté, analysé puis sélectionné les entreprises pour l’étude de sol, les diagnostics amiante, plomb et termites, le coordonnateur sécurité et le bureau de contrôle. Courant janvier 2016, nous sommes passés à la phase négociation avec les 3 meilleures entreprises de chaque lot pour obtenir l’offre présentant le meilleur rapport qualité/prix. À l’issue de ces négociations, le maître d’œuvre a commenté et proposé à la commission Travaux l’analyse et ses préconisations. M. le Maire va officialiser le choix des entreprises. Le début des travaux est prévu courant 2<sup>e</sup> trimestre 2016. ■



## Aménagement de l’accueil de la mairie



avons étudié en commission, avec l’aide d’un maître d’œuvre, les

## Ahetze village étoilé

L’Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l’Environnement Nocturnes (ANPCEN) vient de labelliser le village d’Ahetze parmi les « Villes et Villages Étoilés 2015 ». Ce concours est dédié à la qualité de notre environnement nocturne. Nos efforts en matière de protection de l’environnement,

## Budget municipal

Le budget municipal a été voté lors du conseil du 12 février. Le compte de résultat administratif établit des dépenses réelles à hauteur de 1 367 897 € (prévisions 2015 : 1 569 269 €) et des recettes réelles de 1 477 682 (prévisions 2015 : 1 569 269 €). Il s’est ainsi dégagé un excédent net de 109 785 € (autofinancement brut 2015) soit un excédent de fonctionnement cumulé de 331 754 €, permettant une durée de désendettement d’environ 5 ans.

Coté investissements, l’excédent 2015 s’établit autour de 235 024 € soit un excédent net de 127 264 €.

Le résultat global 2015 de la commune est donc de 459 018 € Pour 2016, le budget verra sa dotation de l’État baissée d’environ 27 000 €. (Prévisions - 193 000 €/3 ans).

Le budget prévisionnel 2016, voté par le Conseil municipal, reste rigoureux et raisonné.

Il doit permettre, entre autres, le maintien de la gratuité des Temps d’Activités Périscolaires, la continuité de la formation des personnels en langue basque dans le cadre de la labellisation de la crèche. Les contrats de prêts sont en renégociation afin de profiter des opportunités des marchés financiers (baisse des taux). Les différents services se voient attribuer des budgets négociés à respecter.

Comme nous vous l’avions annoncé, les investissements seront financés sur fonds propres.

L’Espace de Rencontres Culturelles et Artistiques (ancienne école) est dans sa phase opérationnelle. Ce projet est subventionné à hauteur de 65% (État, Conseil Départemental, Agglomération Sud Pays Basque, réserve parlementaire).

Le programme d’Accessibilité Programmé est planifié jusqu’en 2020 et a reçu un avis favorable des services de l’État. Les premiers travaux (budgétisés à hauteur de 30 000€) débiteront cette année par la création d’un point « Accueil » au rez-de-chaussée de la mairie.

La mise en place de groupement de commandes avec d’autres communes ou l’Agglomération devrait nous permettre de faire des économies d’échelle (maintenance, achats…).

Vous l’aurez compris, la commune s’inscrit dans un processus de mutualisation, de regroupement de commandes, bref de bon sens, qui doit permettre de proposer des services identiques à moindres coûts.

À l’heure de la mise sous presse de ce numéro, la question de la fiscalité n’est pas arbitrée et sera à l’ordre du jour du prochain conseil municipal. ■

possibilités d’aménagement. Ce dernier nous a présenté plusieurs esquisses. L’une d’elle est en photo ci-dessous

Le choix définitif sera fait courant avril lors d’une commission travaux. S’en suivra le dépôt d’un dossier administratif auprès de la DDTM Accessibilité (services de l’État) puis une consultation des entreprises.

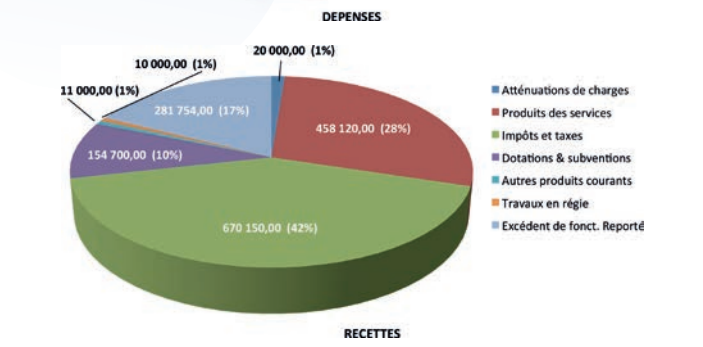
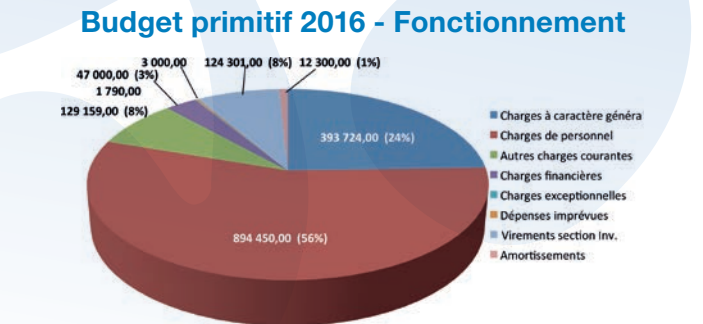
Le démarrage des travaux est programmé pour l’automne 2016 au plus tard.

Une demande de subvention auprès de l’état, a été effectuée, à raison de 35% du projet. ■

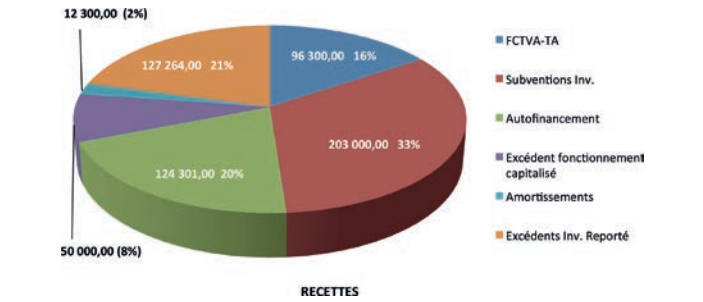
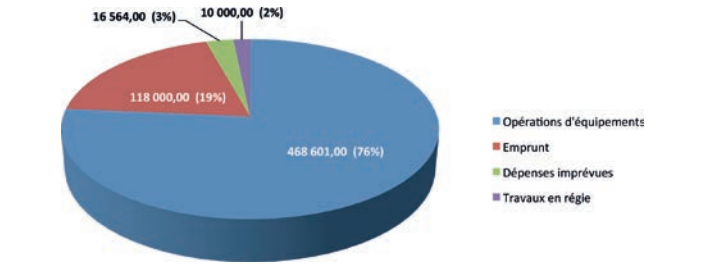
## Le projet de construction de la salle des associations

d’économie d’énergie et de préservation de la biodiversité ont été récompensés par l’obtention de deux étoiles. L’extinction totale de l’éclairage de minuit à 6h du matin a été un critère déterminant. Le label est valable 4 ans. Le diplôme officiel sera remis prochainement. ■

## Budget primitif 2016 - Fonctionnement



### Budget primitif 2016 - Investissements



## Délibérations du conseil municipal (Résumé des principales délibérations)

**Conseil municipal du 23 septembre 2015**

✓ **Approbation du retrait de l’Agglomération Sud Pays Basque et de la commune d’Arbonne du Syndicat mixte de l’Uhabia**

Par délibération du 11 juin 2015, l’Agglomération Sud Pays Basque a exprimé sa volonté de se retirer du Syndicat UHABIA pour assurer directement la compétence SPANC et Entretien des cours d’eau, au même titre qu’elle le fait déjà pour les dix autres communes membres de l’Agglomération. L’objectif affiché était de favoriser l’efficacité et l’efficience de la politique publique « Environnement » au sein du territoire de l’Agglomération en proposant une gestion unique, similaire et globale mais aussi d’améliorer la gouvernance et de favoriser la visibilité territoriale par la simplification du mille-feuille territorial. Au-delà des retraits de 3 de ses 4 membres, c’est la dissolution du syndicat UHABIA qui se joue, car il ne sera plus constitué que d’une seule commune, BIDART. Or, la gouvernance commune des questions de l’eau sur le bassin versant de l’Uhabia demeure une priorité pour chacun des acteurs. Aussi, l’Agglomération Sud Pays Basque a souhaité proposer une instance de concertation et de proximité pour assurer la continuité et la pérennité des actions jusque-là menées par le syndicat : l’entente intercommunale

✓ **Approbation de l’Agenda d’accessibilité programmée**

La commune d’Ahetze a procédé à l’état des lieux de l’ensemble de tous les bâtiments recevant du public ainsi que toutes ses installations ouvertes au public qui n’étaient pas conformes aux règles d’accessibilité au 31 décembre 2015. C’est ainsi que la commune a recensé 5 bâtiments dont 4 du 1<sup>er</sup> groupe et 3 installations ouvertes au public. Le montant des travaux de mise en accessibilité s’élève à 496 000 € TTC. La commune a décidé de solliciter un « Ad’AP » sur 6 ans.

**Conseil municipal du 4 novembre 2015**

✓ **Dépôt des archives communales au pôle de Bayonne des archives départementales**

Afin de protéger ce patrimoine, il a été décidé de déposer les archives centenaires et des archives plus récentes revêtant un intérêt patrimonial au pôle des archives départementales de Bayonne ; à savoir : l’État civil (1770-1902), 4 Registres des délibérations (1790-1947), des documents relatifs à l’association des Maires du Labourd (1966-1983), le Cadastre (1811-1976). Tout en permettant une communication au plus grand nombre, ces archives pourront être conservées dans de meilleures conditions, voire restaurées. Malgré le dépôt, elles restent propriété de la Commune.

✓ **Avis émis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Depuis de nombreuses années, un certain nombre d’acteurs du territoire ont clairement exprimé leur volonté d’une forme institutionnelle reconnue pour le Pays Basque. L’Etat affiche son intention d’accompagner l’évolution de la gouvernance du Pays Basque en proposant de créer un « EPCI » à l’échelle du Pays Basque (voir article ci-joint). Les élus ahetzars considèrent que la création d’un EPCI à l’échelle du Pays Basque est une opportunité historique.

**Conseil municipal du 9 décembre 2015**

✓ **Le financement du plan de formation des agents de la crèche visant la labellisation LEHA**

Lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2014, la Commune s’est engagée dans une procédure de labellisation qui permettra l’accueil dans un environnement bilingue. Le plan de formation annuel 2016 a été voté, pour permettre aux deux agents qui ont débuté leur formation de continuer la démarche. L’Office Public de la Langue Basque et l’Agglomération Sud Pays Basque participent au financement.

✓ **Tableau de voirie communale**

Ce tableau définissant la consistance exacte du réseau des voies communales a été mis à jour suite à la rétrocession des espaces communs du lotissement Soro-Handia dans l’espace public.

La longueur totale de la voirie communale est donc portée à 17 873 mètres. Cette mise à jour devra permettre au Sous-préfet, de prendre en compte, pour les dotations de l’État, le nouveau classement de voirie communale.

**Conseil municipal du 12 décembre 2015**

✓ **Avenant au contrat enfance-jeunesse 2014-2017**

Dans le cadre du partenariat avec la CAF, la directrice du service « Scolaire, périscolaire et ALSH »

a été nommée coordonnateur Enfance Jeunesse. Elle assure les fonctions de mise en réseau, de soutien et conseils aux structures du territoire. Elle sera un référent technique, méthodologique et pédagogique en lien avec les institutions et la collectivité locale pour initier et soutenir des initiatives locales, assurer le pilotage et la mise en œuvre de projets.

✓ **Demande de subvention** au Conseil départemental pour le projet d’étude de revalorisation du centre bourg

✓ **Demande de subvention DETR 2016** pour l’aménagement d’un pôle accueil au rez-de-chaussée de la mairie

✓ **Adhésion à des groupements de commandes**

Pour la location et maintenance de photocopieurs (coordonné par la commune de St Jean de Luz), la réalisation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et des arrêts de transports en commun (avec l’Agglo SPB), les travaux de marquage routier (coordonné par la commune de St Jean de Luz)

✓ **Approbation des comptes 2015 et budget primitif 2016**

Voir article dédié

Les subventions pour les associations ont été votées pour un montant de 21 289 €, elles sont destinées à 33 associations au total. Par ailleurs, 2 331 € ont été alloués en investissement pour acheter des équipements et matériels pour les animations

**IKASTOLA**

Lors du conseil municipal du **12 février** le budget primitif a été voté par 14 voix pour et 2 voix contre. La délibération concernant les subventions aux associations a fait l’objet de débats. En effet, conformément aux engagements du Maire, la question de subventionner les Ikastolas est revenue au centre des débats. L’opposition a fait valoir, l’obligation pour une commune, de subventionner ou de participer via le «forfait communal » au financement du fonctionnement des écoles maternelles ou élémentaires situées en dehors de la commune de résidence des familles. À ce titre, suivant les arguments avancés, pour une dizaine d’enfants du village d’Ahetze fréquentant différentes Ikastolas, et une autre dizaine fréquentant l’école St Laurent d’Arbonne, la commune devrait reverser l’équivalent d’environ 14 000 euros. Ce n’était pas le montant de la subvention demandée.

Effectivement, une loi existe ! Mais l’interprétation qui en a été faite et communiquée durant ce conseil est pour le moins incomplète. En effet, les communes peuvent avoir l’obligation de participer au financement des écoles situées en dehors de son territoire, si et seulement si, des services de restauration scolaire ou de garde d’élèves ne sont pas organisés pour les parents qui travaillent, des raisons médicales peuvent justifier la scolarisation en-dehors de la commune, la présence d’une fratrie préalablement inscrite et autorisée en bonne et due forme et si l’école publique du village est déjà saturée. En dehors des cas mentionnés, la loi ne donne aucune obligation… Afin qu’aucune interprétation pouvant définir la commune en dehors du cadre légal, il convenait de préciser ces éléments qui n’avaient pas directement été mentionnés durant le conseil municipal.

Une fois rétabli le caractère légal de la position de la commune, il est vrai d’affirmer que d’autres communes font le choix de participer à ce financement sans caractère obligatoire.

La commune d’Ahetze ne le fait pas, non pas parce qu’elle est opposée à l’existence des ikastolas ou d’un enseignement confessionnel. Bien au contraire, les élus reconnaissent le rôle essentiel que jouent les ikastolas dans le maintien et le développement de la langue et de la culture basque et respectent avant tout le choix des familles pour des alternatives différentes à l’enseignement public. Mais le conseil affirme ainsi la priorité qu’il souhaite donner à l’école publique du village, socle des relations sociales, familiales et amicales qu’entretiennent les enfants et les parents à l’intérieur d’un espace de vie défini par leur lieu de résidence…

En finançant des écoles, de quelques natures que ce soit, en dehors du village, un triple impact négatif s’exerce : d’une part, la perte d’une communauté tissant moins de liens avec leur proximité de vie, renforçant une « possible évolution vers un village dortoir », d’autre part avec des moyens économiques de plus en plus contraints, ne pas donner la priorité d’un maximum de moyens pour l’école du village, c’est disperser les possibilités financières consacrées et externaliser sa compétence éducative à un autre territoire et enfin, la diminution des effectifs d’élèves entraîne la suppression de postes d’enseignants, portant préjudice aux enfants scolarisés dans le village.

Pour conclure, une fois affirmé que la plus grande attention doit être consacrée aux enfants du village fréquentant l’école du village (y compris si d’autres structures éducatives scolaires souhaiteraient s’y installer), une fois respecté de la façon la plus aboutie les choix faits par les familles, quand nos positions d’élus nous obligent à faire des choix pour l’intérêt général et non quelques intérêts particuliers, vos élus assument leurs responsabilités de gestionnaire de l’argent public sachant qu’à titre privé chacun est bien libre de faire comme bon lui semble ! ■